

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SAINT HILAIRE DE VOUST**

**N°2022/07/D67**

**Séance du 7 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 12

L'an deux mille vingt-deux, le sept septembre, les membres du conseil municipal de **SAINT HILAIRE DE VOUST**, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. CHATELLIER Christian, Maire. Madame Monique FAVREAU étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de **SAINT HILAIRE DE VOUST** a été régulièrement convoqué **le 1<sup>er</sup> septembre 2022**. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

**PRESENTS** : Mesdames BODIN, BOUILLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, ROBINEAU

**ABSENTS EXCUSES** : M. BARBARIT, MME CHARRON et M. NOURY

*Lesquels forment une majorité des membres en exercice.*

**OBJET : VOIRIE CONJOINTE AVEC LA COMMUNE DE LOGE FOGEREUSE**

Vu la délibération n° 2021\_05\_D42 du 25 mai 2021 approuvant la participation de la commune aux travaux de rénovation de la voirie de l'ancienne ligne de chemin de fer située à la Giltrie pour un montant estimatif de 4534.67 euros HT.

Vu la délibération n° 2022\_02\_D13 du 9 mars 2022 acceptant l'augmentation du devis de 4534.67 euros HT à 5044.90 euros HT soit de 510.23 euros HT.

Considérant que l'entreprise EIFFAGE a actualisé ses tarifs avec une augmentation portant le devis à 6371.51 euros HT soit 1326.61 euros HT supplémentaire justifiée par la forte hausse des produits pétroliers.

Considérant qu'à ce jour les travaux sont réalisés ;

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés a décidé :**

- **D'ACCEPTER** l'augmentation du devis de 1326.61 euros HT soit au total 6371.51 euros HT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre et à signer la convention correspondante avec la commune de Loge Fougereuse

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Christian CHATELLIER



La secrétaire de séance,  
Monique FAVREAU